DOSSIER D'ACCUEIL
D'UNE ENTREPRISE EXTÉRIEURE

1. Renseignements d'ordre administratif

1.1. Base aérienne 942

Adresse géographique :	69250 POLEYMIEUX AU MONT D'OR.
Adresse postale :	BP 19 – 69579 LIMONEST Cedex
Téléphone (standard base) :	**04 87 65 55 89**

1.2. Inspection du travail dans les armées

Inspecteur du travail :	**IEF Eric SAINT-CHAMARAND**
Téléphone :	09 88 68 09 86 ou 841 168 09 86
Adresse postale :	Contrôle général des armées / Inspection du travail
	60 Blvd Martial Valin – 75509 PARIS cedex 15

2. Mesures d'organisation générale du chantier

2.1. Accès au Mont-Thou

Pour pénétrer au Mont-Thou, les visiteurs doivent détenir un badge visiteur avec accès îlots et un badge véhicule qui lui sont remis par le Bureau sécurité base (BSB) à l'entrée de la base aérienne 942 en échange d'une pièce d'identité et des papiers du véhicule ; l'obtention de badges est soumise à l'accord du maître d'œuvre.

Les visiteurs sont pris en charge par du personnel de l'ESICAéro 2J.942 qui se chargera de diriger les visiteurs sur le site.

Pour les marchés passés par lettre de commande, les entreprises fourniront une fiche individuelle de contrôle élémentaire (FICE) pour chacun de leur personnel et les copies des documents de chaque véhicule. En contrepartie, elles pourront obtenir des laissez-passer temporaires.

Pour tous renseignements, contacter le CSB au poste 27888 – n° accès direct : 04 87 65 58 88.

2.2. Circulation

Les respects de la signalisation routière et du code de la route sont obligatoires.

Des contrôles peuvent être effectués par la Brigade de gendarmerie de l'air (BGA).

Pour information, la circulation est très difficile pour rentrer et pour sortir de la base entre 07h45 – 08h00. Durant ce créneau, les portails d'entrées et de sorties de la base aérienne sont principalement utilisés pour l'entrée des véhicules. Le parking peut-être chargé.

2.3. Lieux de stationnement et de stockage

Ils sont définis, avant la réunion d'ouverture de chantier, en liaison avec le maître d'œuvre et la BGA .

2.4. Horaires de travail

Les horaires d'ouverture de la base aérienne 942 sont les suivants :

- de 08 h à 17 h du lundi au jeudi,
- de 08 h à 15 h le vendredi.

Pour travailler en dehors de ces heures, l'entreprise sollicitera, par écrit, une autorisation du commandant de base. Le chef de chantier informera ensuite, de préférence par l'intermédiaire du maître d'œuvre,

les pompiers de l'escadron sécurité incendie et sauvetage (ESIS) (poste n°26581 – n° accès direct : 04 78 14 65 81),

- l'Escadron de protection (EP) (poste n°14 – n° accès direct : 04 72 26 08 78),
- le service de semaine base (poste 16) ou l'officier de permanence de commandement (poste n°27815 – n° accès direct : 04 87 65 58 15).

2.5. Installations électriques

Les consignations et les déconsignations des ouvrages électriques seront réalisées par un personnel habilité de la base aérienne 942.

2.6. Déchets

L'entreprise titulaire du marché évacuera les déchets produits par les travaux réalisés lors de l'opération.

3. Renseignements concernant les secours et leur organisation

3.1. Incendie

Prévention des incendies

Un permis feu sera établi pour tous travaux par point chaud (soudage, meulage, découpage, …). Il sera visé par l'ESIS. Un exemplaire sera transmis au BPB.

Lutte contre l'incendie

Alerter l'ESIS – **poste : 18 à partir d'un poste téléphonique fixe présent sur site ou le** 04 78 14 65 81

Dans ouvrage - **poste : 118 à partir d'un poste téléphonique présent sur site**

Utiliser les moyens de première intervention de l'entreprise.

3.2. Accident

En cas d'accident, l'entreprise alertera l'ESIS – **poste : 18 à partir d'un poste fixe téléphonique présent sur site ou le** 04 78 14 65 81

Dans ouvrage - **poste : 118 à partir d'un poste téléphonique fixe présent sur site**

3.3 Pollution

En cas de pollution accidentelle, l'entreprise alertera l'ESIS – **poste : 18 d'un poste téléphonique fixe présent sur site ou le** 04 78 14 65 81

Dans ouvrage - **poste : 118 à partir d'un poste téléphonique fixe présent sur site**

Nota : les appels au secours seront obligatoirement adressés aux services de secours de la base aérienne 942 qui feront intervenir, si besoin est, les services de secours extérieurs.

4. Renseignements divers

4.1. Restauration

Le personnel a la possibilité de prendre ses repas au mess des sous-officiers ; une tenue vestimentaire propre et correcte est exigée (vêtements de travail interdits). Contacter le gérant du mess (poste 24013 – n° accès direct : 04 87 65 54 91).